

Rapport DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



Sommaire



Préambule 3

I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique 4

PLU Intercommunal : levier à la mise en oeuvre d'une stratégie de transition énergétique	4
Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)	5
Territoire à énergie positive pour la croissance verte	6
Sensibilisation : film "En Bocage c'est déjà demain"	6
La collectivité exemplaire et responsable	7
Espace Info Energie - Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique	9

II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 11

Gérer et préserver les cours d'eau	11
Préserver le site Natura 2000 "Vallée de l'Argenton"	14
Valorisation touristique de sites naturels de l'Agglomération	15
Préserver la ressource en eau	16
Elaboration du PLU intercommunal : mieux connaître pour mieux préserver	17
Gérer les espèces exotiques envahissantes	18

III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants 19

Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales	19
Améliorer l'accès à la connaissance, à l'information locale et à la culture	20
Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens	22

IV. Solidarité entre les territoires et les générations 23

Solidarité entre les territoires	23
Solidarité entre les générations	26

V. Produire et consommer durablement 29

Vers un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage	29
Guide des circuits courts	31
Recto Verso, l'écologie industrielle et territoriale	32

VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable 33

L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'Agglomération	33
Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires	33

Préambule

Chiffres clés du territoire

Consommation énergétique du territoire :



2 286 GWh

Production d'énergies d'origine renouvelable :



325 GWh

Site Natura 2000 :



684 hectares

Adhérents aux bibliothèques :



12 251

(=15% de la population)

Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglomération :



11 971

Production moyenne d'ordures ménagères :



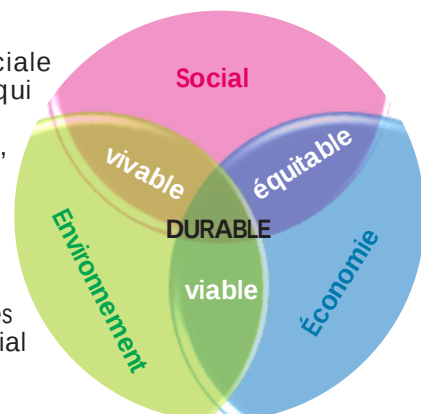
139 kg/hab./an

Rappel sur la définition du développement durable

Le développement durable se définit de la manière suivante : « **Un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs** » (Rapport Brundtland 1987).

Ainsi, le développement durable concilie la prospérité économique, l'harmonie sociale et la protection de l'environnement. Ce qui permet de développer des projets :

- **viables** (en stimulant l'activité économique, tout en ménageant les ressources naturelles),
- **équitable** (en présentant des atouts économiques avec une répartition équitable des richesses engendrées),
- **vivables** (en limitant les nuisances et les pollutions tout en favorisant le progrès social et la santé publique).



Pourquoi un rapport développement durable ?

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour objectifs de mettre au centre des débats, les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Enfin, le rapport comporte également une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions et politiques publiques.

Les dates importantes du développement durable sur le territoire

2014



Création de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

2015

- 1^{er} Bilan Carbone
- Création de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat et de l'Espace Info Energie
- Lauréat de la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

2016

- Signature convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Premier prix national "Champion tous usages de l'énergie" dans la catégorie 20 000 - 100 000 habitants (Mix énergétique)
- Validation du Programme Local de l'Habitat (PLH)

2017

- Gratuité des bibliothèques
- Réalisation des différents diagnostics du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Aménagement du lac de la Chaize
- Validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

2018

- Mise en place du Transport solidaire
- Diffusion du film "En Bocage c'est déjà demain"





I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Les grands enjeux

- Amélioration de la connaissance sur l'énergie et les Gaz à Effet de Serre (GES)
- Maîtrise des consommations énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de GES
- Adaptation au changement climatique

Compétences de l'Agglo concernées

- SCOT - PLUI - PLH
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Espace Info-Energie
- Régie des Energies Renouvelables

Chiffres clés du territoire

Émissions de gaz à effet de serre :



1 032 t eq CO²

Consommation énergétique annuelle :



2 286 GWh

Production d'énergies renouvelables :



325 GWh

Polluants atmosphériques :



11 000 tonnes / an

Facture énergétique du territoire :

210 Millions d'€ / an

PLU Intercommunal : levier à la mise en oeuvre d'une stratégie de transition énergétique

Avant même l'achèvement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bocage Bressuirais 2017-2031, approuvé en mai 2017, les élus de l'Agglomération ont choisi de se projeter dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle communautaire pour fixer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Cœur du document, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu, lors du Conseil communautaire du 26 juin 2018. Il ambitionne notamment de « mettre en œuvre une stratégie de transition énergétique comme levier de développement ».



LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Objectif : économiser autour de 520 GWh à l'horizon 2030

Le PADD prône un renouvellement des approches urbanistiques et des techniques constructives. La sobriété et l'efficacité énergétique doivent se traduire dans les projets d'aménagement (extension et renouvellement urbain), les constructions nouvelles ou la rénovation du bâti, à travers la mise en œuvre systématique de critères environnementaux, tant pour les projets d'habitat, d'activités et d'équipements (conception économe en ressources primaires, compacité des formes urbaines, conception bioclimatique des constructions).

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objectif : une production supplémentaire de 350 GWh environ

Il s'agit de s'inscrire dans un mix énergétique valorisant durablement les ressources locales d'énergies renouvelables (éolien, bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation, géothermie).

Le développement des énergies renouvelables s'inscrit donc à la fois dans une démarche de préservation des ressources tel que le patrimoine naturel, paysager du territoire et dans une démarche de consolidation de filières de valorisation des ressources destinées à développer et à diversifier le tissu économique du territoire.

Le défi à relever consiste à s'inscrire dans une démarche de développement durable pour les ressources du territoire (sol, bocage, paysage, eau...) et de développement économique.

Le PLUI prône le développement de projets innovants en termes de sobriété et d'efficacité énergétique par l'émergence de pratiques et de projets exemplaires d'un point de vue énergétique, avec la mise en place de leviers accompagnant les particuliers et les entreprises (numériques, tiers-lieux, architecture, site(s) d'activité dédié(s), captage du carbone...).

Enfin, s'agissant de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), le PADD réaffirme la nécessité de maintenir la polyculture élevage et les pratiques agricoles durables associées pour contribuer à la préservation du système bocager (prairie et haie), favorisant ainsi le stockage du carbone (démarche intégrée).

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est en cohérence avec les engagements internationaux de la France et intègre désormais les enjeux de qualité de l'air.

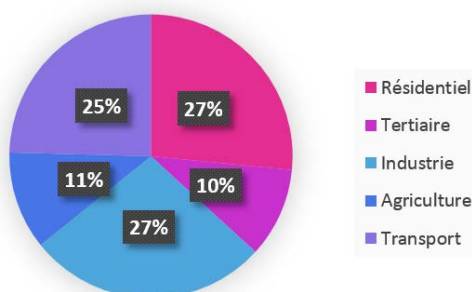


Le diagnostic intègre plusieurs études afin d'avoir une vue d'ensemble sur le territoire dans les domaines climat-air-énergie

DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

Trois diagnostics ont été réalisés afin de décrire la réalité du territoire en termes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, de vulnérabilité face au changement climatique et d'émission de polluants atmosphériques. Les résultats sont disponibles sur "agglo2b.fr" et ont pour vocation d'être diffusés au plus grand nombre, afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux défis climatiques et énergétiques qu'il faudra relever dans un futur proche.

Consommations énergétiques du territoire



Les principaux résultats

Gaz à effet de serre : le secteur agricole et l'élevage occupent une part importante dans l'émission de gaz à effet de serre. En compensation, ce secteur génère et entretient la majorité des puits de carbone du territoire (prairies, haies, cultures).

Énergie : les secteurs résidentiel, industriel et transport sont les principaux consommateurs d'énergie avec près de 80% de la consommation globale. La dépendance de ces derniers aux énergies fossiles les rend plus vulnérables aux variations climatiques, économiques et sociales. Le développement des énergies renouvelables leur permettra d'accroître leurs résiliences face au changement climatique.

Air : concernant la qualité de l'air, le territoire semble peut impacté par cette problématique. Il est cependant nécessaire de limiter l'émission d'ammoniac provenant à 94% du secteur agricole et de ses épandages.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE ÉNERGIE CLIMAT

Les résultats des différents diagnostics ont permis d'élaborer une stratégie structurée en 7 thématiques :

- | | |
|---|--|
| 1 - Collectivités exemplaires | 5 - Transport/mobilité |
| 2 - Agriculture | 6 - Aménagement/énergies renouvelables |
| 3 - Economie circulaire | 7 - Adaptation au changement |
| 4 - Construction résidentielle et tertiaire | |

Cette stratégie est la colonne vertébrale du plan d'actions, c'est elle qui organise et structure le PCAET afin de lui apporter la cohérence nécessaire pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques tout en s'intégrant au contexte territorial du bocage.



ORGANISATION DE RÉUNIONS DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Afin d'édifier un plan d'actions efficient, réaliste et adapté au territoire, 2 réunions de concertation ont été réalisées pour chacune des thématiques. Un panel d'acteurs a participé à la construction du programme d'actions.

Ce travail, riche en échanges transversaux entre les différents participants, a permis de rédiger le programme d'actions et de souligner l'importance de certaines actions par rapport à d'autres.



RÉDACTION DU PLAN D' ACTIONS

Une fois ce travail de planification et de concertation réalisé, l'équipe technique rédige et approfondit le plan d'actions. Elle estime les besoins humains et financiers nécessaires à sa mise en place, elle évalue chaque fiche actions au regard de son impact sur les objectifs à atteindre (qualité de l'air, émission de gaz à effet de serre, consommation d'énergie). Un calendrier prévisionnel est également utilisé pour planifier l'ensemble des actions dans le temps. Une cohérence financière et temporelle est indispensable à la réalisation de cet ambitieux programme qu'est le PCAET.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Depuis juin 2016, l'Agglomération est labellisé "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)". Une convention signée avec le Ministère de l'Environnement liste les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité dans le domaine de la transition énergétique. Ce programme ambitieux d'un montant total de 830 000 € bénéficie d'une subvention ministérielle de 500 000 €. Il porte sur les thématiques suivantes :

Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments publics :

réhabilitation thermique de bâtiments communautaires : Crèche Pirouette, médiathèque de Bressuire, piscines de Bressuire et Moncoutant, bibliothèque d'Argentonnay.

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports : remplacement de véhicules Diesel par des véhicules électriques et achat d'une flotte de vélos à assistance électrique.

Produire des énergies renouvelables locales : installation de panneaux photovoltaïques en auto consommation sur certains bâtiments de l'Agglomération : centres aquatiques, station d'épuration.

Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets : conception d'un outil web et d'une application mobile dédiés à l'échange et la réparation d'objets et de services. Achat d'équipements et de matériels pour la valorisation des déchets professionnels.



Signature de la convention en présence de Madame La Ministre, Ségolène Royal



Sensibilisation : film "En Bocage, c'est déjà demain"

Dans le cadre du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le service développement durable a réalisé un film documentaire de plus de 60 minutes sur les initiatives locales du territoire : « En bocage c'est déjà demain ».

Par ce film, l'agglomération du bocage bressuirais souhaite encourager les acteurs de la transition énergétique et susciter la curiosité et l'intérêt du grand public.

L'avant-première a mobilisé plus de 300 spectateurs témoignant ainsi de la réussite de ce projet. D'autres projections seront réalisées dans les différentes salles de cinéma du bocage début janvier 2019.

Ce film constituera ensuite un support idéal pour animer les discussions sur les thématiques environnementales auprès des différents publics (scolaires, professionnels, citoyens).



LE BILAN CARBONE

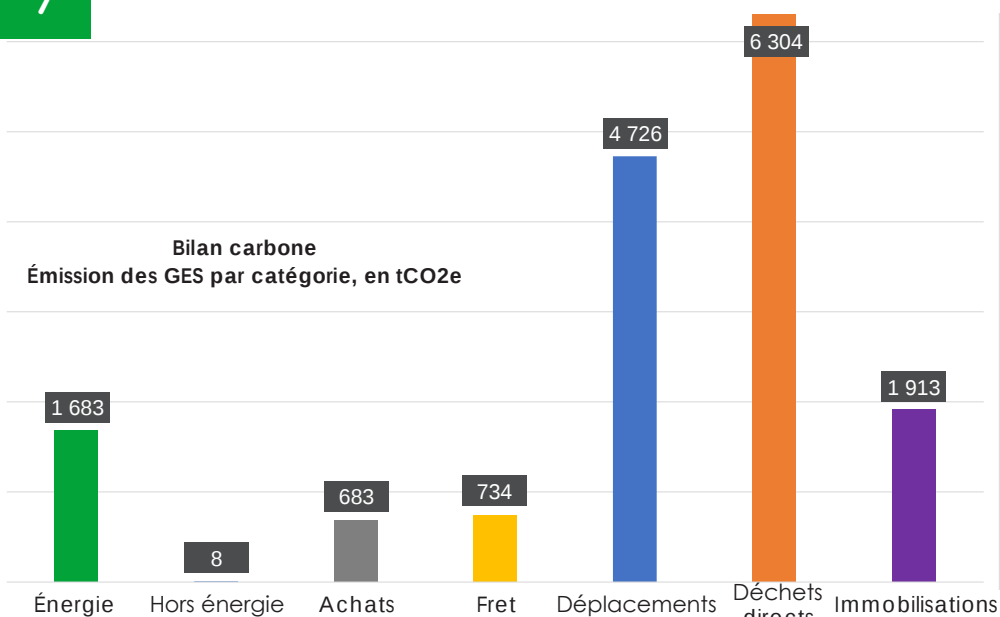
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité sont estimées à 16 000 tonnes de CO₂e, ce qui correspond à environ 76 millions de kilomètres parcourus en voiture ou aux émissions de 2150 français.

7

Ce chiffre correspond aux émissions de GES générées par le fonctionnement interne de la collectivité et les services que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais rend à ses administrés durant l'année de référence.

Les émissions de GES de l'Agglomération sont issues pour près de 40 % du traitement des déchets. Le 2ème poste concerne les déplacements des agents mais surtout des utilisateurs des services de l'Agglomération. On retrouve ensuite les immobilisations (amortissement du matériel et des bâtiments) et l'énergie (électricité et gaz). Enfin, le fret, les achats (intrants), les fuites de climatisations (hors énergie) sont également pris en compte mais sont moins impactants.

Bilan carbone
Émission des GES par catégorie, en tCO₂e



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La collectivité produit et vend de l'énergie renouvelable sous 2 formes :

- de la chaleur via la chaufferie bois de Saint-Porchaire et un réseau de chaleur
- de l'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments

L'Agglomération est équipée d'une chaufferie bois sur le site de Saint-Porchaire. Elle dessert les bureaux du pôle environnement, la cabine du centre de tri, la maison du gardien mais aussi 6 entreprises du Parc d'activités de Saint-Porchaire par un réseau de canalisations où circule de l'eau à 85°C. Pour celles-ci, la vente de chaleur est réalisée sous forme d'un abonnement et d'un prix au kWh consommé.

Depuis 2015, le centre aquatique Aquadel qui consommait beaucoup de gaz (chauffage des salles et bassins) est relié au réseau de chaleur bois de la ville de Cerizay. Enfin, le site d'Argentonnay est également chauffé au bois.

Concernant l'énergie photovoltaïque, des panneaux ont été installés sur 6 équipements. La puissance totale des 6 installations est de 225 kWc. En 2018, la production électrique était de 212 800 kWh soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 65 foyers :

- l'atelier relais de Proulins à Nueil-Les-Aubiers - 41 637 kWh
- l'atelier relais de l'Ouchette à la Forêt sur Sèvre - 21 217 kWh
- l'atelier relais de la Lune au Pin - 31 505 kWh
- la bibliothèque de Cerizay - 20 578 kWh
- le Trait d'Union à la Forêt sur Sèvre - 1 881 kWh
- Bocapole à Bressuire - 95 979 kWh



L'Agglomération a sollicité le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour réaliser une étude de potentiel photovoltaïque en autoconsommation, c'est-à-dire que l'énergie produite sera directement utilisée sur place. Deux sites ont été retenus : Coeur d'O à Bressuire et la station d'épuration de Mauléon. Dans le cadre de la labellisation "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte", l'Agglomération bénéficie de 80% de subventions pour l'installation de ces panneaux photovoltaïques.

Station d'épuration à Mauléon



Afin de permettre leur épuration, les eaux usées doivent être pompées, tamisées, oxygénées... Les organes électriques permettant ces différentes étapes du traitement consomment beaucoup d'énergie. C'est pourquoi, dans le but d'optimiser les coûts, il a été installé dans le courant du second semestre 2018, des panneaux photovoltaïques à proximité de la station d'épuration de Mauléon.

Les trackers qui ont été installés au sol, couvrent une surface de 150 m², et devraient permettre de produire environ 38 400 kWh par an, ce qui représente en moyenne 20% des besoins annuels en énergie de la station d'épuration.

Sachant que l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques doit être autoconsommée, le fonctionnement de la station d'épuration va être adapté. En effet, autant que faire se peut, les équipements électromécaniques (pompes, moteurs turbines, ...) devront fonctionner en adéquation avec la période de production d'énergie.

Ce nouvel équipement va être testé pendant quelques temps et pourrait être reproduit sur d'autres sites s'il donne satisfaction.

Centre aquatique Coeur d'O à Bressuire

635m² de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 99 kWc vont être installés sur la toiture du bassin sportif de Coeur d'O. Les travaux ont débuté fin 2018.

L'énergie produite permettra d'approvisionner 10% des besoins électriques du centre aquatique.



ELECTRIFICATION DU PARC DE VÉHICULES

La collectivité possède environ 140 véhicules, il s'agit essentiellement de véhicules légers et quelques utilitaires et camions pour les services assainissement et déchets. Par an cela représente 1,3 Millions de km parcourus (32 fois le tour de la terre) et 240 000 litres de carburant pour une facture de 300 000 €. C'est un volume important, notamment du fait des services à domicile et de la dispersion des sites administratifs et techniques sur le territoire.

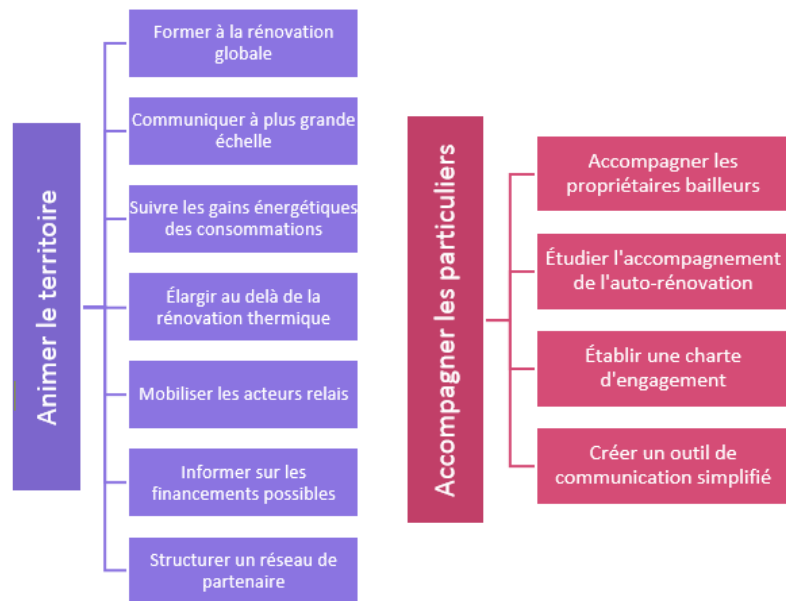
Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités locales doivent s'engager, lors du renouvellement de véhicules, à acquérir 20 % de véhicules propres, notamment des véhicules électriques. Dans cette optique et grâce à la subvention TEPCV, la collectivité a acheté en 2018, un véhicule électrique Zoé pour le service informatique. L'Agglomération possédait déjà 3 véhicules électriques : 1 Kangoo et 2 Zoé.

PERSPECTIVES

- Organiser et structurer une démarche de collectivité exemplaire, dans le cadre des actions du PCAET.
- Continuer les diagnostics énergétiques des bâtiments et des installations (en priorité les plus énergivores).
- Mettre en œuvre un programme et une priorisation des travaux (isolation, menuiseries ou du système de chauffage, VMC, programmation, éclairage...).
- Etudier la possibilité de valoriser les CEE.
- Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments (photovoltaïque, chaufferie bois, chauffe-eau solaire).
- Réaliser un schéma directeur pour le réseau de chaleur de Saint-Porchaire.
- Mettre en place un plan de déplacement de l'administration (PDA) pour promouvoir et développer le covoiturage dans les déplacements professionnels et domicile-travail.
- Décarboner la flotte de véhicules: tenir compte des émissions de CO₂ et des consommations de carburant lors du remplacement d'un véhicule, achats de véhicules électriques.
- Rationnaliser la flotte de véhicules, autopartage.
- Former les agents qui font le plus de kilomètre à l'éco-conduite
- Faciliter les échanges en visioconférence et étudier la possibilité de mettre en place le télétravail.

L'Espace Info Energie (EIE) ainsi que la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants pour tout particulier souhaitant être informé sur les économies d'énergies réalisables au niveau de son habitation.

Une stratégie co-construite avec l'ensemble des acteurs du dispositif, a été définie pour mobiliser les particuliers et les professionnels, afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie est basée sur deux axes qui se déclinent en actions :



SENSIBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE : FOIRES ET SALONS



L'Espace Info Energie propose en outre des animations à destination du grand public pour sensibiliser aux économies d'énergie.

En plus des salons annuels du territoire, tels que le salon ECO-BIO et le salon de l'habitat, l'EIE a organisé une visite de maison « exemplaire » sur la commune de Bressuire. Une quinzaine de personnes y ont participé et les propriétaires ont fait part de leur vécu par rapport aux équipements performants et innovants, dans l'objectif de promouvoir le confort à la fois financier et physiologique d'une maison performante. Les participants ont ainsi pu prendre conscience de l'importance d'une réflexion énergétique globale en amont d'un projet de maison passive.

POP-UP RÉNO, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour la première fois en 2018, l'EIE a organisé une animation originale en magasin de bricolage. Créée en partenariat avec les Espace Info Energie de Niort et de Thouars, elle s'articulait autour d'œuvres d'art que le conseiller Info Énergie et l'ambassadeur de l'énergie présentaient, afin d'engager la discussion avec les clients du supermarché.

L'animation a reçu un très bon accueil de la part du magasin et de ses clients, grâce à son originalité, sa simplicité d'utilisation et son design.



DES PETITS GESTES POUR DE GRANDES ÉCONOMIES : LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, l'agglo2b distribue gratuitement, à un public en situation de précarité énergétique des ampoules LED. Plusieurs opérations de distribution ont eu lieu, notamment lors des aides alimentaires d'Argentonnay et à l'épicerie solidaire du Centre Socioculturel de Cerizay.

Pour donner suite à cette action, l'EIE et le Centre Socioculturel de Cerizay ont accompagné les bénéficiaires à travers deux autres animations :

- Un jeu, de type Escape game sur l'énergie, au cours duquel les participants doivent résoudre des énigmes, leur permettant ainsi d'analyser une facture d'électricité, de comprendre l'intérêt de régler son thermostat ou encore l'importance de la ventilation dans un logement.
- Le second atelier imaginé en fonction des besoins émis par les participants de l'action portait sur la lecture de la facture et du compteur ainsi que sur les compteurs communicants.



D'autres ateliers de sensibilisation ont été réalisés en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bressuire, le secours catholique et l'Antenne Médico-Sociale de Bressuire. Cette fois, les participants devaient manipuler plusieurs équipements d'économies d'énergie (mousseurs, limiteurs de débit...) puis échanger entre eux sur les gestes du quotidien qui permettent de moins consommer. 2 sessions de 2 ateliers ont été organisées pour chaque groupe.

Dans le premier atelier, les participants devaient identifier les actions consommatrices d'énergie d'un logement témoin puis, proposer des écogestes à mettre en place dans ce même logement.

Le second atelier se focalisait davantage sur l'utilisation de différents équipements en énergie, la comparaison des consommations de différents types d'ampoules et la lecture des factures.

Dans le but d'assister le plus de personnes possibles, l'EIE a organisé en partenariat avec le secours catholique une intervention auprès des assistants sociaux de l'Antenne Médico-Sociale de Bressuire. Ainsi le personnel proche des foyers en situation de précarité énergétique est mieux renseigné sur les éco-gestes et pourra facilement transmettre les bonnes pratiques ou simplement éviter les mauvais comportements.

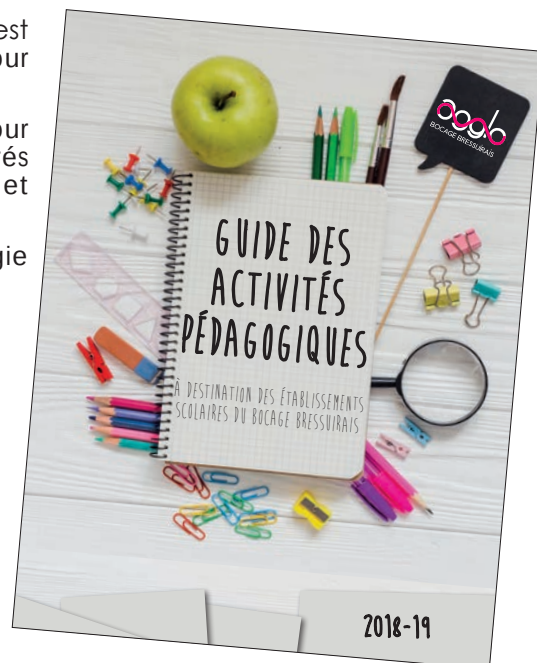


LES BAMBINS DE LA RÉNOVATION

Dans le but de sensibiliser les plus jeunes aux économies d'énergie, l'EIE s'est inscrit dans la démarche collective des services de l'Agglomération pour proposer aux écoles des interventions pédagogiques.

Ainsi, 4 écoles primaires ont demandé une intervention sur les éco-gestes pour des classes allant du CP au CM2 et 3 autres établissements se sont montrés intéressés par une information sur les Réglementations Thermiques actuelles et futures.

Ces interventions sont pour les élèves, l'occasion d'entendre parler d'énergie et d'aborder ce sujet avec une approche sérieuse et ludique.





II. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Les grands enjeux

- La connaissance de l'état de la biodiversité
- La protection des secteurs à enjeux environnementaux
- La prise en compte des risques naturels et technologiques
- La maîtrise des pressions sur les milieux et sur la biodiversité
- La préservation et la valorisation de la nature et du capital paysager
- La préservation de la ressource en eau

Compétences de l'Agglo concernées

- Site Natura 2000
- Gestion des milieux aquatiques
- Plan paysage
- Assainissement
- SCOT

Chiffres clés du territoire

Moyenne linéaire de haie :



103.2 m
par hectare

Linéaire des cours d'eau
du bassin versant de l'Argenton :



552 kms

Réseaux d'assainissement :



520 kms

Quantité d'eaux usées traitées :



86 m³/hab/an

Site Natura 2000 :

684 hectares



Gérer et préserver les cours d'eau

L'Argenton et ses affluents sont gérés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais y compris sur la partie thouarsaise, pour laquelle une **convention d'entente** a été signée avec la Communauté de Communes du Thouarsais. L'Agglomération met en œuvre les projets et chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire.

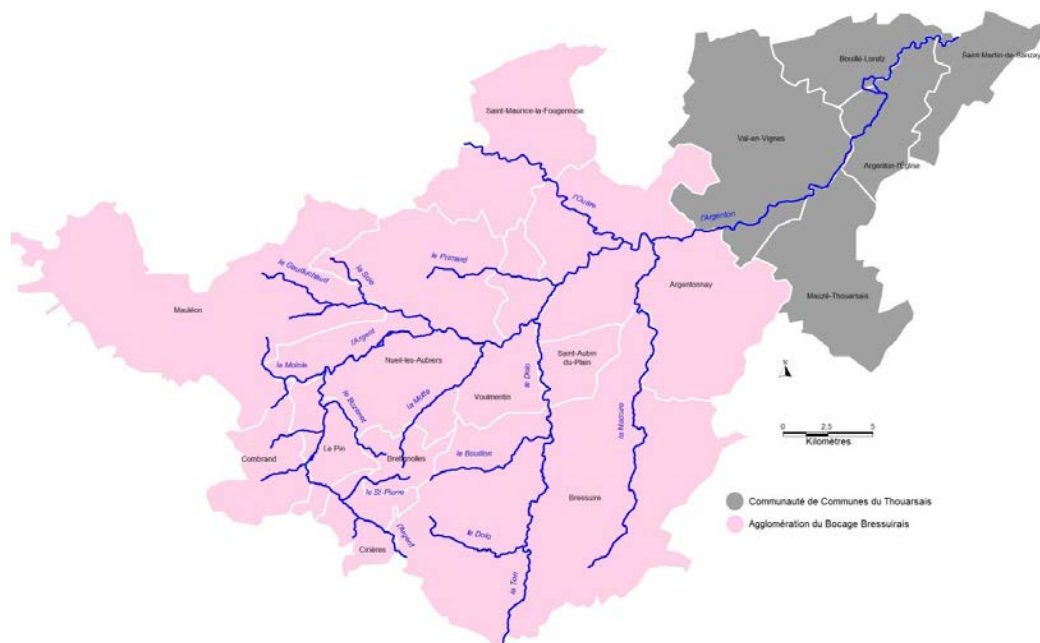
LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DE L'ARGENTON

Ce contrat pluriannuel de 5 ans a été signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2012-2017. Il a pour objectif :

- la préservation et la restauration de la qualité du lit mineur, des berges et de la ripisylve des cours d'eau,
- la restauration de la continuité écologique,
- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la préservation des zones humides latérales, des annexes hydrauliques et des espaces prairiaux,
- la préservation des usages associés aux cours d'eau.

Ces objectifs se déclinent en actions :

- étude et aménagement d'ouvrages hydrauliques,
- suppression d'alignements de peupliers sur berges,
- aménagement d'abreuvoirs,
- pose de clôtures,
- arrachage de la Jussie,
- enlèvement sélectif des embâcles,
- actions de communication et de sensibilisation,
- suivis biologiques.





Le Dolo

ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) comprend 4 missions obligatoires qui concernent la maîtrise d'ouvrage des travaux et la coordination à l'échelle du Bassin Versant, ainsi que 8 missions facultatives.

Sur le plan de la gestion des cours d'eau, le territoire de la Communauté d'Agglomération se subdivise en deux principaux bassins versants :

- le bassin de la Sèvre Nantaise sur la partie Ouest,
- le bassin du Thouet sur la partie Est.

Bassin versant de la Sèvre Nantaise

L'Agglo2B a transféré la compétence GEMAPI et adhère à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB) depuis le 1^{er} janvier 2018. Ainsi, l'EPTB finance et réalise l'ensemble des travaux d'aménagement des cours d'eau pour la partie du bassin de la Sèvre Nantaise située sur le territoire de l'Agglomération.

L'EPTB est un syndicat mixte, porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour le bassin de la Sèvre Nantaise. À ce titre, il assure la coordination de la Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle de ce bassin versant. L'Agglo2B est représentée par 4 élus au sein du Conseil Syndical de l'EPTB, qui définit chaque année le programme de travaux et les actions d'aménagement des cours d'eau.



La Sèvre Nantaise

© Montgolfières Loïs

Bassin versant du Thouet

À la suite de sollicitations des EPCI du bassin, le SAGE Thouet a lancé, en 2015, une étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Lors du Comité de Pilotage GEMAPI du 5 avril 2018, les EPCI ont fait connaître leur préférence pour la création d'une structure unique sur le bassin du Thouet pouvant exercer les missions de la GEMAPI. Toutefois, il a été mis en avant la nécessité d'apporter des éléments complémentaires à l'étude pour permettre aux EPCI d'acter la création de cette nouvelle structure.

Pour ce faire, le SAGE Thouet va lancer une étude juridique et financière afin de préciser les compétences, missions et rôles de la future structure unique.

PROJETS 2018



Le Thouaret

Effacement du plan d'eau de Bretignolles sur le ruisseau du Saint-Pierre

Un plan d'eau privé illégal de 2 230 m² a été identifié sur la commune de Bretignolles. Suite à une étude révélant le caractère dégradé et problématique pour la fonctionnalité du ruisseau « le Saint Pierre » la commune de Bretignolles s'est portée acquéreur du plan d'eau. Le service Gestion des Milieux Aquatiques a, par la suite proposé un projet de travaux visant à supprimer le plan d'eau afin de restaurer le lit du ruisseau dans son talweg naturel.

Le plan d'eau a tout d'abord été vidangé pour permettre à la vase de sécher afin de faciliter les travaux de terrassement. En octobre 2018, les travaux de suppression de l'étang ont démarré, ils sont aujourd'hui quasiment achevés, il reste à installer la passerelle engins et à remblayer l'ancien lit du ruisseau.

Montant global des travaux : 18 485,98 € HT soit 22 183,17 € TTC. Les dépenses sont intégralement financées par la DREAL dans le cadre des mesures compensatoires du demi échangeur de Bressuire.



Restauration écologique et morphologique du ruisseau « le Saint Pierre »

Dans le cadre du diagnostic sur l'Argent et ses affluents, le ruisseau du Saint Pierre a été identifié en tant que cours d'eau dégradé suite aux recalibrages des années 70-80. Sur certaines zones, et plus particulièrement de Bretignolles à la confluence avec l'Argent, le lit est très incisé et rectiligne. Le ruisseau présentait également quelques petits ouvrages problématiques pour la libre circulation des sédiments et des poissons.

Afin d'améliorer le fonctionnement morphologique et pour restaurer la continuité écologique, des travaux ont été réalisés en octobre 2018. Ces travaux ont consisté à :

- supprimer un seuil créé par la présence de blocs rocheux et de racines, remodeler des blocs en alternance pour adoucir la pente,
- retirer un ancien ouvrage de franchissement type buse,
- recharger en granulats pour rétablir la continuité écologique au niveau de 3 ponts,
- réaliser des banquettes alternées sur 3 sites dans l'objectif de redynamiser les écoulements et diversifier les habitats.

Au total, 340 m³ de granulats ont été déposés dans le cours d'eau. Les travaux d'un montant de 19 617,60 € HT soit 23 541,12 € TTC, ont été entièrement financés par la DREAL dans le cadre des mesures compensatoires du demi échangeur de Bressuire.



Aménagement des barrages de Rochette et de Chantegros sur le Thouaret

Après la phase d'étude de 3 ouvrages hydrauliques du Thouaret sur les communes de Chiché et de Faye-l'Abbesse, la phase travaux s'est déroulée en 2017 pour l'effacement de l'ouvrage de la Berthomelière et en 2018 pour la suppression du déversoir du Moulin de Chantegros et l'aménagement de l'ouvrage de Rochette.

Le déversoir du Moulin de Chantegros a été entièrement supprimé et des mesures d'accompagnements ont permis de garantir une certaine hauteur d'eau afin de maintenir les activités présentes sur site comme l'abreuvement des bovins et la pratique de la pêche. Ces mesures sont : des recharges en granulats, des aménagements de descentes empierrées, la pose de clôtures, des plantations d'arbres et d'arbustes, la suppression d'alignement de peupliers ...

L'ouvrage de Rochette a été conservé mais aménagé afin de garantir la continuité écologique. Une pelle a été installée pour faire circuler les sédiments et une rampe en enrochement a été créée sur le déversoir de l'ouvrage pour que les poissons puissent circuler de part et d'autre. Cette rampe va permettre aussi un abaissement du niveau d'eau en période d'étiage de 40 cm, permettant ainsi de rendre fonctionnelle la frayère à brochets qui a été terrassée dans l'ancien canal de fuite du moulin de Chantegros, situé en amont.



Préserver le site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton »

Le site NATURA 2000 est centré sur la partie encaissée de la vallée de l'Argenton mais il comprend également la partie inférieure de deux affluents, l'Ouère et la Madoire.

Au-delà de sa grande qualité paysagère, le site est remarquable par la présence de plusieurs habitats et espèces considérés comme gravement menacés en Europe et qui confèrent à l'ensemble de la zone une importance communautaire au sens de la réglementation européenne. Le site était déjà inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique, notamment botanique, remarquable. L'animation du site NATURA 2000 permet de préserver et de valoriser les habitats naturels et espèces de la vallée de l'Argenton. Cette mission consiste à mettre en œuvre le Document d'Objectifs (DOCOB).

Le site s'étend sur 682 ha et prend emprise sur 2 communes : Argentonnay et Val en Vignes. Cette mission est donc encadrée par la convention d'entente qui lie l'Agglo2B et la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton abrite 9 habitats et 15 espèces animales d'Intérêt Communautaire selon la reconnaissance européenne. On recense également 16 espèces végétales protégées au niveau national ou régional. Ce patrimoine en fait un site exceptionnellement riche et reconnu.

Le Document d'Objectifs définit les suivis nécessaires pour évaluer l'état de conservation des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire. Ils permettent d'améliorer la connaissance du site dont les milieux et espèces évoluent en permanence face aux activités et usages de la vallée. Il s'agit de mieux connaître pour mieux protéger. Il propose 3 outils de gestion :

- Le Contrat NATURA 2000,
- Les Mesures Agro-Environnementales,
- La Charte NATURA 2000.



PROJETS 2018

Nouveau Contrat NATURA 2000 à Val en Vignes

Un nouveau Contrat NATURA 2000 a pu être mis en place sur le site des Eboulis de Massais à Val en Vignes, dans le but de restaurer des pelouses sèches sur coteaux et de permettre à plusieurs plantes protégées de se développer sans contraintes. Propriétaire de la parcelle concernée, la fédération de Pêche des Deux-Sèvres a délégué la gestion de son terrain à l'Agglo2B qui a ainsi pu signer ce contrat de 5 ans avec les services de l'Etat. Les travaux consistent à débroussailler les coteaux et s'élèvent à 6 048.00 € TTC.



Sentier découverte d'Hautibus à Argentonnay

Un sentier de découverte du site NATURA 2000 a été créé autour de la retenue d'Hautibus à Argentonnay sur un parcours de 3.5 km. Cette boucle permet, pendant environ 2 h, de découvrir au fil du paysage et des pupitres d'information, les richesses de la vallée de l'Argenton.



Le sentier fait l'objet d'un dépliant, indispensable pour effectuer cette balade.



Edition de posters

Une série de 4 posters a été éditée afin de sensibiliser le public aux enjeux du site NATURA 2000. Ils ont été imprimés à 200 ex et seront distribués aux établissements scolaires, aux communes ainsi qu'aux partenaires.



Valorisation touristique de sites naturels de l'Agglomération

L'Agglomération gère différents sites touristiques naturels sur le territoire du Bocage Bressuirais inscrits dans sa compétence tourisme. Il s'agit notamment :

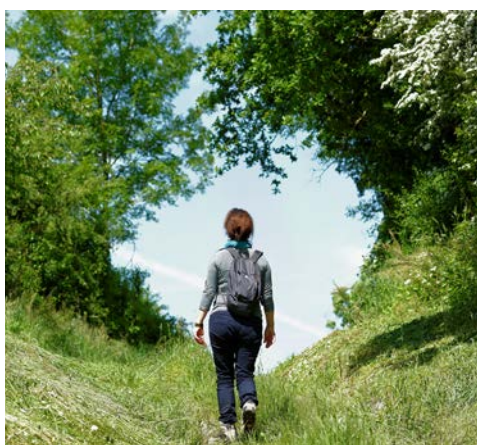
- des sites du Clos de l'Oncle Georges et de la Passerelle d'Auzay à Argentonnay (sites de la Vallée de l'Argenton, labellisés Espaces Naturels Sensibles et dont le premier dispose aussi d'un contrat Natura 2000. Des inventaires faune et flore y ont été réalisés ainsi que la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée.
- le Jardin des Chirons à Largeasse est un site classé depuis août 2013 et dispose d'un ensemble remarquable de chaos granitiques, en Vallée de la Sèvre Nantaise.
- Le site touristique de Pescalis dispose aussi d'espaces naturels en bord d'étangs, ces espaces sont aussi gérés de manière différenciée.
- Le site touristique de Val de Scie, son espace de jeux et sa baignade naturelle.



VALORISATION DES CHEMINS DU BOCAGE

En 2017 puis en 2018, des parcours Terra aventura (chasses au trésor numérique) ont été mis en place sur les sites de la Vallée de l'Argenton, les sites de Pescalis et de Val de Scie. C'est ainsi l'occasion de faire découvrir autrement aux visiteurs les richesses de notre patrimoine naturel et toute sa biodiversité.

Par ailleurs, via l'accompagnement à la création d'itinéraires de randonnée en Bocage Bressuirais auprès des communes et associations, l'Agglomération apporte sa contribution à la continuité de la trame verte et bleue. Notons ainsi par exemple, le projet d'extension du GR de Pays "Sèvre et Maine" en Bocage Bressuirais (de Mallièvre aux sources de la Sèvre Nantaise) avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise.



Soutien à l'association Bocage Pays Branché

Par son soutien financier à l'association Bocage Pays Branché, l'Agglomération participe aussi au renouvellement du paysage de bocage (plantation de haies, actions de sensibilisation, transmission de savoir-faire...).

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE « LES PLANTES SAUVAGES À LA LOUPE »

Créée en 2015, en partenariat avec le service développement durable, cette exposition de plein air propose sous la forme d'un reportage photographique une autre lecture d'une nature dite « ordinaire » mais qui, par bien des aspects vous paraîtra extraordinaire... Cette exposition a été installée en 2018 sur le site de Val de Scie. Elle continuera son chemin en 2019 vers La Petite Boissière et Mauléon.

Cette exposition s'accompagne d'un cahier pédagogique permettant l'organisation d'ateliers et d'animations avec les enfants.



Préserver la ressource en eau

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais compte environ 35 500 foyers dont 2/3 d'entre eux relèvent de l'assainissement collectif. Le dernier tiers correspond aux habitations situées dans les écarts et les secteurs non équipés du "tout à l'égout".

Différentes infrastructures sont en place sur les communes pour permettre la collecte et le traitement des eaux usées. La collecte est ainsi assurée grâce à un linéaire d'environ 530 kms de réseaux auxquels sont associés une centaine de postes de refoulement.

Le traitement des eaux usées s'effectue quant à lui, sur l'une des 65 stations d'épuration réparties dans les différentes zones agglomérées du territoire.

STATION D'ÉPURATION DE MONCOUTANT

La station d'épuration de Moncoutant, qui a été mise en service en 1974, présente quelques signes de défaillance et doit être renouvelée. C'est pourquoi, les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration ont débuté dans le courant du second semestre 2018.

Cette dernière est dimensionnée pour traiter les effluents d'une population équivalente à 3 500 habitants.

Un poste de refoulement sera installé au point de convergence des réseaux gravitaires, sur le site de l'ancienne station d'épuration à la Boisardière, pour pomper les effluents à raison de 60 m³/heure.

Les survolumes collectés en période de pluies intenses seront stockés provisoirement dans un bassin tampon, d'un volume utile de 320 m³, avant d'être renvoyés vers la station d'épuration.

Les eaux usées transitent d'abord par un dégrilleur permettant de les débarrasser des éléments présentant une taille supérieure à 2 mm.

Le bassin d'aération équipé de 3 turbines est dimensionné pour traiter un volume journalier d'eaux usées de 800 m³.

Cet équipement permet de traiter l'azote et le phosphore.

Le clarificateur raclé a pour fonction de séparer par décantation les boues des eaux traitées avant leur rejet au milieu naturel.

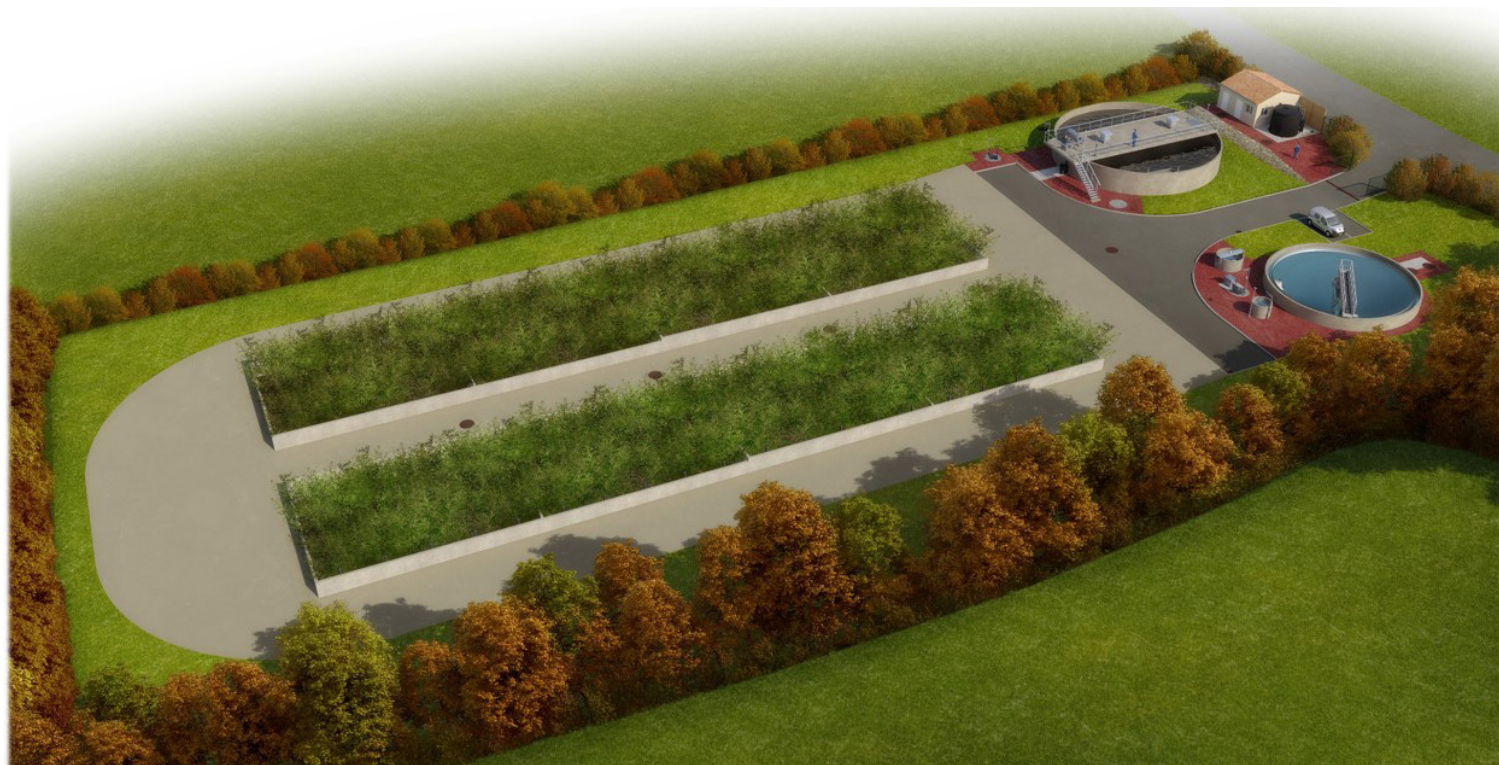
Les boues produites dans la station d'épuration de Moncoutant seront envoyées vers les lits à macrophytes. Ces derniers étant divisés en 8 casiers d'une surface totale de 1 555 m². Les boues après avoir fait l'objet d'analyses réglementaires seront épandues en agriculture dans le cadre d'un plan d'épandage.



Clarificateur



Lit à macrophytes



L'élaboration du PLU intercommunal : mieux connaître pour mieux préserver

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal, plusieurs études ont été menées en 2018 et se poursuivront jusqu'en 2019.

UNE ÉTUDE DU PAYSAGE NATUREL ET ARCHITECTURAL

Une étude du paysage naturel et architectural a été menée depuis l'été 2017 pour alimenter le PADD du PLUi.

Sept objectifs de qualité paysagère ont ainsi été identifiés :

- à l'école du Bocage,
- en chemin dans le Bocage,
- révéler le paysage-histoire du Bocage,
- distinguer et transmettre des sites naturels remarquables,
- inventer le Bocage des entreprises,
- suivre le fil de l'eau,
- habiter le Bocage.

Les objectifs introduisent des préoccupations de qualité du cadre de vie et de développement durable dans le PLUi. Ils se déclineront, dès 2019, en plan de paysage (programme d'actions opérationnel et non-réglementaire) dans lequel, il ne s'agira pas tant de « prendre en compte les paysages », au cas par cas, que de veiller à ce que les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire (dans le cadre de leur activité) y contribuent.

Par ailleurs le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu le 26 juin 2018, voit " La trame verte et bleue comme une opportunité pour une approche intégrée de la mise en valeur de la biodiversité". L'enjeu affiché dans le document et qui sera traduit dans le règlement et pièces graphiques du PLUi est la préservation des continuités écologiques en tant qu'élément reconnu et identitaire, en particulier en ce qui concerne le bocage. La trame verte et bleue y a une fonction d'intégration alliant protection du patrimoine naturel, des paysages, du cadre quotidien, des ressources naturelles : eau, sol, air et attractivité pour les habitants, les actifs et les touristes.

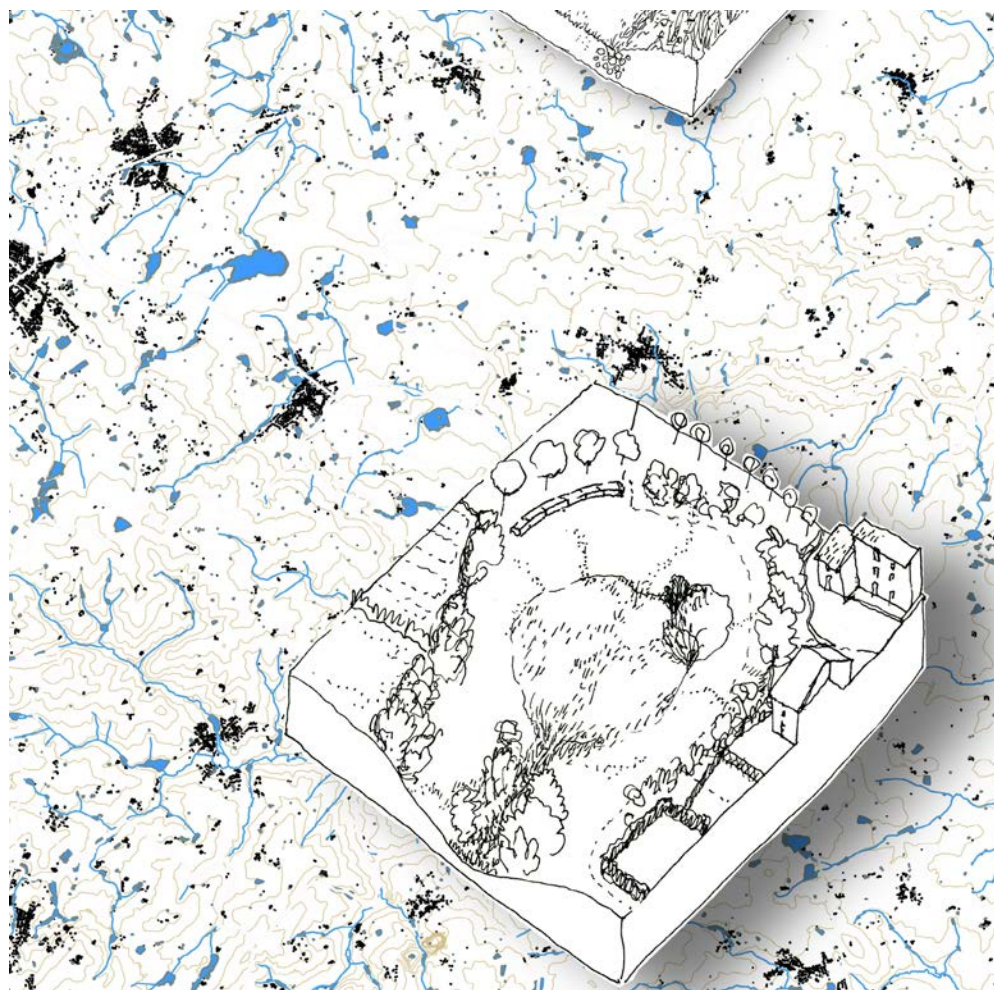


UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE, DES PLANS D'EAU ET DES HAIES

Un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et des haies a été entrepris à l'échelle de 26 communes de la Communauté d'agglomération non couvertes à l'heure actuelle. In fine, la connaissance de ses milieux couvrira l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Ces inventaires sont menés par le bureau d'étude NCA Environnement selon la méthodologie validée par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et par chaque Conseil Municipal concerné. Ils permettent d'améliorer les connaissances sur ces espaces dont la préservation est d'intérêt général (préservation de la ressource en eau, biodiversité, paysage, maintien des sols et effet « brise vent » pour les haies, etc.).

Ce travail permet de prendre en compte ces milieux dans le PLU intercommunal et les projets d'aménagement du territoire (logique d'évitement, de réduction ou de compensation). Il permet également de mieux connaître notre maillage bocager et son état sanitaire (trame verte, capital paysager).



Gérer les espèces exotiques envahissantes

La plupart des espèces exotiques envahissantes sont introduites dans notre environnement par les activités humaines. Elles peuvent l'être directement dans l'environnement (agriculture, repeuplement, horticulture), s'échapper de cultures ou de captivité (élevage, aquaculture, jardins, animaleries) ou introduites involontairement (frets maritime et aérien, transports, remblais). Leur introduction et leur propagation ont des impacts majeurs sur la biodiversité locale :

- altération des écosystèmes naturels, de leur composition et de leur fonctionnement durable,
- déplacement des espèces indigènes sous l'effet de la prédation ou de la compétition dans la recherche de nourriture et d'autres ressources,
- diminution de la diversité génétique des espèces indigènes, en s'hybridant avec ces dernières, et menace pour certaines espèces rares ou vulnérables.

Depuis 2014, l'Agglo2B mène une campagne de lutte dans le but de réguler les populations de ragondins et rats musqués. Ces rongeurs aquatiques sont vecteurs de maladies transmissibles à l'Homme. Ils sont également responsables de lourdes pertes économiques, que ce soit par leur consommation sur les productions agricoles, ou par la destruction des berges des cours d'eau.

Les actions de lutte sont confiées à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), qui fournit aux piégeurs bénévoles du territoire, du matériel, des appâts et qui récupère les cadavres. En 2018, 8 428 ragondins et rats musqués ont été capturés par les piégeurs bénévoles.

Dans le cadre du CTMA de l'Argenton, des campagnes d'arrachage de la Jussie, du Myriophylle du Brésil et de la Renouée asiatique sont menées annuellement. La Renouée est présente depuis longtemps mais ne semble pas s'étendre. La Jussie et le Myriophylle se sont installés récemment. Les herbiers ont pu être traités dès leur apparition, empêchant ainsi toute prolifération excessive.

Une autre plante aquatique, l'Elodée dense, colonise actuellement de manière massive l'Argenton, de Grifféjus jusqu'à la confluence avec le Thouet. Aujourd'hui, aucune technique de régulation n'est en mesure de contrer ses capacités de développement et sa vitesse de colonisation. Seules les crues et l'ombrage semblent limiter sa prolifération.



Ragondins



Renouée asiatique



Jussie



Myriophylle



Elodée dense



III. Amélioration de la qualité de vie et épanouissement de tous les habitants

Les grands enjeux

- La qualité des services à la population
- La santé publique
- La prévention sanitaire
- La tranquillité publique
- L'accès et les conditions de logement
- L'accès à l'emploi
- L'accès à la connaissance et à la culture

Compétences de l'Agglo concernées

- Réseau des bibliothèques
- Conservatoire de musique
- Scènes de Territoire
- Centres aquatiques
- Habitat
- Contrat local de santé
- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Chiffres clés du territoire

Adhérents aux bibliothèques :



12 251

(=15% de la population)

Logement :

30 596 résidences principales
2 513 logements vacants



Densité médicale :



6.4 médecins pour
10 000 habitants

Maintenir et améliorer la santé publique, dans ses dimensions environnementales

SENSIBILISATION AU RADON

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Communauté d'Agglomération a répondu à l'appel à projet relatif à l'accompagnement pour une meilleure prise en compte du "risque radon". Ce projet vise à sensibiliser les habitants au radon, à mieux appréhender localement l'exposition de la population à ce risque et à intégrer une approche globale de l'exposition des populations (domicile, travail, loisirs...).



UN PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL FAVORABLE À LA SANTÉ

Concept initié par l'Organisation mondiale pour la santé, l'urbanisme favorable à la santé part de l'idée que les choix en matière de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Conscient de ces enjeux, les élus ont souhaité intégrer des déterminants de santé au sein de l'évaluation environnementale du PLUi.

En outre, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi, éléments graphiques précisant et traduisant les règles à l'échelle parcellaire seront également pensées dans l'optique d'un urbanisme favorable à la santé. Cette approche innovante permet d'anticiper les questions de santé le plus en amont possible dans le processus des décisions relatives aux projets d'aménagement et d'urbanisme pour améliorer la qualité de vie et contribuer à un environnement vecteur d'épanouissement.



PÔLES ET MAISONS DE SANTÉ

Dans le cadre de sa politique de santé, la Communauté d'Agglomération participe au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours répartie de manière équilibrée sur le territoire. Cette ambition se concrétise par l'accompagnement des professionnels de santé dans la mise en œuvre de pôles de santé (dynamique de réseau) et la mise à disposition de maison de santé (outil immobilier).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le CLS est un outil partenarial (ARS/Collectivité) et d'animation territoriale en santé. Il est porteur d'une approche globale de la santé et pluri-thématiques visant notamment :

- la construction de réponses aux besoins de santé prioritaires,
- une action sur les déterminants de la santé,
- le renforcement de l'accès à la prévention et aux soins des personnes vulnérables.

SPORT

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Communauté d'Agglomération a choisi de soutenir les clubs sportifs, notamment les écoles de découverte des sports. En effet, les clubs sportifs et en particulier les Ecoles de Découverte des Sports concourent à la pratique de sport dans une perspective de santé- bien être, autant pour les plus petits (motricité) que pour les plus âgées, les seniors (entretien musculaire).

BIBLIOTHÈQUES

Depuis septembre 2017, afin de favoriser l'accès de tous aux bibliothèques, la Communauté d'Agglomération a décidé la gratuité dans les 24 bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire. La finalité est de favoriser l'augmentation du nombre d'inscrits et ainsi démocratiser l'accès à la connaissance et à la culture. Cette opération s'est traduite par une augmentation significative du nombre d'utilisateurs. En 2018, le réseau des Bibliothèques a compté 12 251 abonnés contre 9 813 en 2017.



En vue d'élargir les publics, outre la politique tarifaire, un travail est mené sur l'accessibilité de l'offre de service aux publics en situation de handicap, qu'il soit physique, visuel, auditif, mental, cognitif... Le site internet des Bibliothèques présente ainsi un taux de conformité de 78% au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA). Les Bibliothèques proposent également des collections en gros caractères ainsi que des livres audio pour certaines et, en partenariat avec le département et la médiathèque départementale des Deux-Sèvres, le matériel permettant de lire les contenus adaptés (livres au format DAISY par exemple).

Toujours dans une optique d'élargissement, les Bibliothèques veillent à constituer des collections qui ne soient pas uniquement accessibles aux grands lecteurs mais également aux publics éloignés de la lecture et des équipements culturels : livres « faciles à lire » c'est-à-dire présentant certaines caractéristiques de fond et de forme (présence d'illustrations, textes courts, simplification de la mise en page...), cd, films, magazines...

Les animations organisées tout au long de l'année mettent quant à elle en débat les grandes questions contemporaines. Les enjeux environnementaux et de développement durable en font partie. Exposition d'herbiers, veillées astronomie, participation au salon Eco-Bio et à la semaine du développement durable, mise en place d'une grainothèque à la bibliothèque de Nueil-Les-Aubiers, balades contées, projections... sont autant d'animations proposées par les Bibliothèques ces deux dernières années en partenariat avec les communes et/ou le monde associatif notamment.

Enfin, dans le cadre de leur politique d'acquisition, les Bibliothèques sont amenées à se séparer d'un certain nombre de livres pour laisser leur place aux nouveautés. Les livres dits « désherbés » sont alors déposés dans des boîtes à livres, cédés aux écoles, EHPAD ou tout établissement en faisant la demande à condition que les ouvrages ne fassent pas ensuite l'objet d'une vente. Une belle manière de donner une deuxième vie aux livres !



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Dans le cadre du Projet d'Etablissement 2014-2020, une des préconisations est de favoriser l'élargissement des publics notamment les publics les plus éloignés des pratiques culturelles. Ainsi des ateliers, des animations sont proposées aux personnes en situation de handicap, auprès des personnes âgées (chorale dans les EPAHD), et de la Petite Enfance. Les personnes en situation de handicap sont accueillies en ateliers collectifs, en fonction des âges et des situations, pour de la création sonore à partir d'un langage codé et/ou imaginaire.

1-Sensibilisation des élèves scolarisés à leur environnement et au développement durable à travers des réalisations artistiques dans le cadre de l'Education musicale en milieu scolaire

• Entre création musicale et environnement naturel

Ecole maternelle St Cyprien Chachon - Projet "lutherie sauvage" : construction d'instruments de musique à partir de son environnement.

Ecole élémentaire Notre Dame de St Pierre des Echaubrognes : apprentissage de chants sur le thème du développement durable et la création d'instruments

• Entre création musicale et recyclage

Ecole maternelle Notre Dame de Moulins - création sonore à partir d'objets de récupération

150 enfants ont été touchés sur ces thèmes précis à travers 72 heures d'intervention, avec le soutien financier des communes.

• Création musicale et valorisation des sites naturels

Dans le cadre du Parcours Educatif Artistique et Culturel, avec le soutien financier de la DRAC, réalisation de cartes postales sonores, avec la présence de l'artiste électro Benjamin Le Baron.

Une démarche exemplaire :

- Les enfants acteurs de leur création musicale et en situation de découverte des sites remarquables du Bocage (Clos de l'Oncle Georges, Rochette, Coulée verte),
- Captation sonore de matériaux in situ,
- Valorisation finale avec des cartes postales téléchargeables par QR code et une signalétique sur les sites, avec une inauguration sur chaque site,
- Une journée de restitution au Clos de l'Oncle Georges avec découverte nature du site et présentation de toutes les créations musicales via une écoute "au casque" : immersion dans un site naturel et dans les univers musicaux.

100 enfants ont été impliqués dans cette démarche



- Réalisation du concert des Rencontres de Chœurs de femmes le 26 août à Argentonnay : balade chantée à travers le Clos de l'Oncle Georges et la commune. 250 spectateurs ont profité de ce concert.

2-Amélioration de la qualité des services à la population

Le Conservatoire dispose de 6 sites d'enseignement du Conservatoire sur le Bocage à Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant et Nueil-Les-Aubiers). Ce maillage facilite une entrée en musique en proximité et l'interconnaissance entre des habitants du Bocage pratiquant le même instrument mais étant domiciliés aux extrémités du territoire, via toutes les pratiques collectives et concerts organisés par le Conservatoire.

3-Prévention sanitaire

Accueil d'une campagne de l'association Audition Solidarité du 13 au 15 novembre 2018 pour la prévention des risques sonores tout en poursuivant une pratique musicale avec une dimension solidaire de l'intervenant (recyclages d'appareils auditifs hors service à des fins humanitaires)

200 élèves ont été sensibilisés.



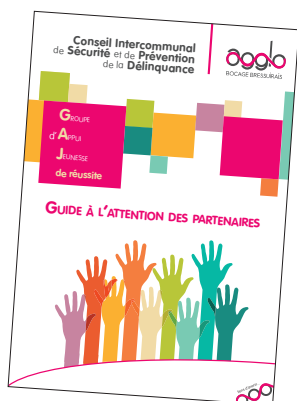
Améliorer la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA SÉCURITÉ & PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le CISPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance du territoire autour de 4 axes déclinés en groupes opérationnels proposant 10 actions pour répondre aux problématiques du territoire :

AXE 1 : AGIR À L'ATTENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

1 Groupe d'Appui Jeunesse de réussite, GAJ de Réussite



AXE 2 : AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET L'AIDE AUX VICTIMES

2 Intervenant social en gendarmerie

Assurer l'interface entre le social et le judiciaire en développant l'accompagnement social des victimes, des auteurs et des enfants sur tout le territoire afin d'optimiser le traitement de proximité des situations de détresses et de prévenir la récurrence des violences intrafamiliales et au sein du couple.

3 Offre d'hébergement d'urgence auprès d'un réseau d'hébergeurs touristiques

AXE 3 : AMÉLIORER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

4 Sensibilisation à la prévention de la radicalisation

5 Les outils de prévention à l'attention des maires

6 Les habitants, acteurs de la prévention

7 Médiateur social de la tranquillité publique

Renforcer le travail de proximité auprès des habitants, sur site comme les abords des établissements scolaires, certains lieux publics..., afin de prévenir les atteintes aux personnes et les troubles de la tranquillité publique

AXE 4 : LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS ET LES PRISES DE RISQUES

8 Prévention des addictions et des prises de risques sur les temps festifs et sportifs

Informers les associations et les collectivités, responsabiliser les acteurs et développer des dispositifs de prévention pour prévenir les conduites addictives sur les temps festifs et sportifs.

9 Mobilisation des jeunes et création de support de communication sur la prévention des addictions

Sensibiliser les jeunes à la prévention des conduites addictives en étant acteurs des actions de prévention par la création d'outils de communication.

10 Prévention à la sécurité routière

Prévenir et sensibiliser les jeunes à la sécurité routière et aux prises de risque.





IV. Solidarité entre les territoires et les générations

Les grands enjeux

- Réduction des précarités et de la grande pauvreté
- Renforcement du lien social entre les générations et entre les populations de diverses origines socio-culturelles
- Réduction des discriminations et des inégalités
- Solidarités intercommunales

Compétences de l'Agglo concernées

- PLH
- Services d'aide à domicile
- Soins infirmiers à domicile
- Portage de repas
- Transport
- Contrat de ville

Chiffres clés du territoire

% de ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique :



15 %

Personnes bénéficiant des actions sociales et des services à la personne de l'Agglomération :



11 971

Actifs sur le territoire :



30 855

(= 42,6 % de la population du territoire)

Solidarité entre les territoires

LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Ainsi, à partir de l'exemple du Relais Familles de l'Argentonnois, la communauté d'agglomération a impulsé le déploiement d'un transport solidaire, intitulé « Trans Bocage Solidaire » sur l'ensemble de son territoire grâce aux associations porteuses du dispositif. Il s'agit des 4 centres socioculturels (CSC) du Pays Mauléonais, de Nueil-Les-Aubiers, du Cerizéen et de Bressuire, du Relais Familles de l'Argentonnois et du Secours Catholique du Moncoutantais. Ces associations s'appuient également sur les Maisons des Services Au Public (MSAP) du territoire.

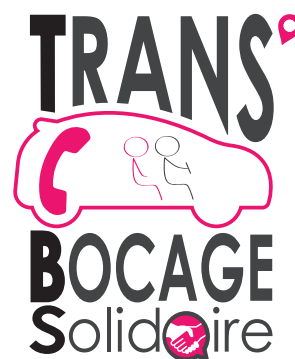
Ce dispositif à finalité sociale s'organise autour d'un réseau de 330 chauffeurs bénévoles qui effectuent des déplacements correspondant uniquement aux besoins des bénéficiaires. On en recense environ 755.

Sont concernés par ce dispositif les habitants du territoire et les personnes sans moyen de locomotion ou en difficultés passagères ne pouvant, pour diverses raisons, utiliser les moyens de locomotion existants.

Les motifs sont essentiellement les suivants :

- se rendre à des rendez-vous médicaux et paramédicaux, à la pharmacie,
- faire ses courses du quotidien,
- rendre visite à un proche,
- effectuer des démarches administratives ou professionnelles...

Les conducteurs bénévoles qui participent à ce dispositif sont indemnisés. La communauté d'agglomération verse également une subvention à chaque association porteuse pour l'animation et le portage du dispositif dans le cadre d'une convention pluriannuel d'objectifs et de moyens.



LE TRANSPORT URBAIN

Depuis 2014, la communauté d'agglomération exerce la compétence Transport-Mobilité comprenant l'ensemble des transports scolaires et publics à l'intérieur de son ressort territorial. Sa gestion a été déléguée au Conseil Régional depuis septembre 2017.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2018, la ligne urbaine de Bressuire est prolongée jusqu'au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres situé à Faye l'Abbesse. Cette nouvelle offre depuis Bressuire permet une desserte du lundi au samedi, hors jours fériés, pour seulement 1 euro par jour et est en correspondance à la gare de Bressuire avec les lignes RDS. 3 allers et retours sont possibles dans la journée : arrivée au centre hospitalier à 8h25, 10h23 et 14h18 et départ du centre hospitalier à 10h30, 12h, 14h30, 16h15 et 17h25.

LE CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE VALETTE À BRESSUIRE

Le contrat de ville du quartier Valette a été approuvé et signé en 2015. Il regroupe les dimensions sociales, urbaines et économiques.

Afin de permettre le renouvellement urbain du quartier de Valette, une étude urbaine a été menée en 2017, inscrite au sein du contrat de ville dans le pilier "cadre de vie". Elle a permis de :

- connaître de manière approfondie le quartier, sa population et son fonctionnement,
- diversifier l'offre de logements, dans la perspective du développement de la mixité sociale,
- adapter l'habitat aux besoins de la population du quartier (envisager la restructuration des collectifs),
- requalifier le quartier, améliorer les espaces publics et les liaisons avec le territoire environnant.

Le Contrat Ville est issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine voté en 2014. Le contrat de ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte, à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. Il a été signé le 17 juillet 2015 entre l'Etat, la commune de Bressuire, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocation Familiales, la Caisse des Dépôts et Consignation, Habitat Nord Deux Sèvres, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Maison de l'Emploi.

Il se décline en 3 groupes de travail :

- groupe 1 : cohésion sociale,
- groupe 2 : cadre de vie et renouvellement urbain,
- groupe 3 : développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le contrat de ville prévoit la mise en place d'un conseil citoyen composé de 24 membres issus des habitants du quartier et des acteurs locaux.

Les actions menées :

- réalisation d'une étude urbaine,
- mise en place d'une convention d'utilisation d'abattement de la taxe foncière sur la part bâtie,
- mise en place de la conférence Intercommunale du logement,
- constitution de groupes de travail sur les 3 axes,
- mise en place d'un appel à projet annuel qui permet de sélectionner et soutenir des projets qui bénéficient aux habitants du quartier.



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bocage Bressuirais a été approuvé en février 2016 pour la période 2016-2021. Au cours de l'année 2017, 16 fiches actions ont été déclinées, visant notamment à :

- développer une offre de logements calibrée sur des territoires différenciés et l'orienter vers la réhabilitation de l'existant,
- assurer l'animation et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs par une politique de renouvellement et de réhabilitation urbaine,
- maîtriser la qualité des opérations et la consommation foncière par un accompagnement et une orientation active des projets,
- mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergement spécifique pour fluidifier les parcours résidentiels de toutes les catégories de la population,
- asseoir la politique « habitat » de l'agglomération.

Par ces orientations et les actions opérationnelles associées, le PLH 2016-2021 permet :

- d'assurer une cohésion sociale dans l'habitat par la mixité sociale et générationnelle pour l'épanouissement des habitants,
- d'encourager des modes de développement de l'habitat moins consommateurs de foncier et d'énergie,
- de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs notamment au travers du dispositif "Cœur de Bourg, Cœur de Vie".



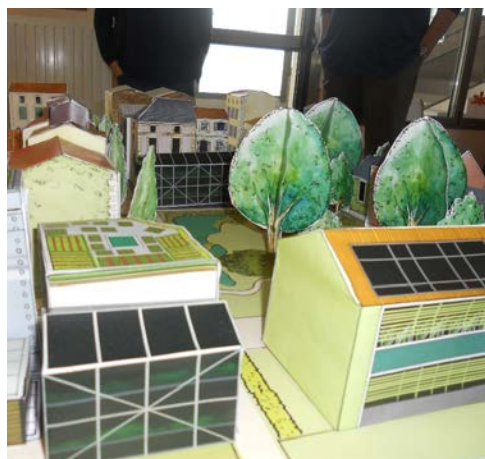
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH), CŒUR DE VIE : ACTIONS DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH et du programme "Cœur de bourg, cœur de vie", différentes actions de sensibilisation sont mises en œuvre.

En 2018, dans le cadre du partenariat avec le CAUE 79, des ateliers de sensibilisation des enfants autour de la question : comment habitez-vous demain ? (incluant les questionnements autour de l'énergie et de la prise en compte de la biodiversité) ont été organisés auprès des animateurs des temps périscolaires.

L'outil créé à cette occasion par le CAUE sera réutilisé à destination des écoles lors des années scolaires 2018/2019 puis 2019/2020.

Parallèlement, des ateliers ont été organisés auprès de **8 classes de 5^{ème}** des collèges de St François d'Assise de Cerizay (3 classes) et du collège Notre Dame de Bressuire (5 classes) autour du projet : "ma maison aujourd'hui". Ils ont ainsi étudié l'évolution de l'architecture domestique traitant à cette occasion de l'architecture et l'urbanisme durable (écoquartiers, compacité des maisons, maîtrise de l'énergie et ENR dans le logement ...).



PROGRAMME COEUR DE BOURG, COEUR DE VIE

Contexte

Dans le cadre des travaux pour la définition du Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) et du Programme Local de l'Habitat (PLH), il a été constaté et partagé un risque de perte d'attractivité des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Les enjeux

- consolider l'armature urbaine de l'agglomération en s'appuyant sur un réseau de villes et de bourgs vivants,
- accompagner la revitalisation des centres-bourgs par une approche globale, facilitatrice et cohérente à l'échelle de l'Agglomération,
- accompagner les communes dans leur processus de revitalisation singulière (comprendre, reconnaître, prioriser et agir),
- créer une dynamique collective pérenne.



Autour d'un même objectif : faire vivre le COEUR des bourgs et des villes

Depuis 2015, consciente de ce besoin de synergies et par ses compétences, l'Agglomération a souhaité appuyer les politiques communales en travaillant à la définition d'un programme intercommunal intitulé « cœur de bourg, cœur de vie », programme amené à s'enrichir au fil des actions et expériences menées.

Ce programme s'articule autour de différentes actions et dispositifs financiers en confortant les 4 piliers qui constituent l'attractivité des centralités :

- habitat et cadre de vie
- économie et services
- mobilité et déplacements
- animations, patrimoine et tourisme

Plus qu'un simple guichet de subventions, le programme « cœur de bourg, cœur de ville » est surtout un véritable soutien à l'ingénierie et à l'aménagement. Ainsi le programme comprend :

- des aides à la rénovation des logements anciens, des commerces...,
- des outils de sensibilisation et de conseils en direction des habitants, des artisans, des commerçants...,
- la création de parcours de découverte au départ des centre-bourgs,
- l'appui à la mise en scène et à la qualité des espaces publics en lien avec le plan paysage,
- l'appui technique aux projets communaux de revitalisation de centres-villes dont notamment l'action cœur de ville de Bressuire en 2018...

La dynamisation d'un cœur de bourg, d'un cœur de ville est un challenge à part entière car il doit actionner plusieurs leviers. Les collectivités peuvent lancer la dynamique, réinstaller des équipements ou des services... mais il doit aussi s'appuyer sur ses forces vives, les habitants pour le faire vivre et le transformer.

LE PROJET « LES JEUNES S'EN MÊLENT »

Pour porter le projet « les jeunes s'en mêlent », lauréat de l'Appel à Projets national lancé par l'ANRU en 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), l'association Bocage Gâtine Jeunesse (BoGaJe) a été créée le 19 février 2016. Ce projet s'appuie sur un partenariat innovant, d'envergure et structuré autour des collectivités locales, associations et services de l'État, avec pour objectif d'aborder de façon globale et cohérente à l'échelle du territoire Bocage-Gâtine, les enjeux spécifiques des jeunes de 13 à 30 ans. Ce projet est en particulier vecteur de participation des jeunes à l'élaboration des projets qui les concernent.



LE PROJET DE REDÉPLOIEMENT DE L'HABITAT JEUNE

Ce projet vise à mailler le territoire pour assurer un service de proximité complémentaire à l'existant.

Le caractère novateur de ce projet réside, en particulier, dans la répartition de l'offre sur le territoire. En organisant l'habitat jeune sur 5 pôles (Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant et Nueil-Les-Aubiers), la Communauté d'Agglomération, en lien avec l'association Pass 'HAJ et Habitat Nord Deux Sèvres (HNDS), maître d'ouvrage des opérations immobilières, ont souhaité penser un projet de redéploiement au plus près des jeunes, des espaces jeunesse et des activités économiques.

Par une offre de proximité, cette organisation de « l'habitat jeune » vise à favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire et l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes venant de l'extérieur.



LA CITÉ DE LA JEUNESSE ET DES MÉTIERS

Partant du constat d'une jeunesse diverse sur le territoire, l'Agglomération va créer une Cité de la Jeunesse et des Métiers. Ce nouvel équipement permettra de mieux accueillir, orienter et accompagner tous les jeunes dans un lieu où ils transitent, la gare, autour d'un accueil convivial. Ce projet comprend :

- un site central où seront rassemblés tous les services intéressant la jeunesse (l'Information Jeunesse, la Mission locale, une plateforme de mobilité, des permanences autour de la santé, de l'accès au droit, un espace documentaire etc.) favorisant la concertation et une plus grande transversalité entre les différentes structures et dispositifs d'accompagnement des jeunes,
- un lieu unique permettant un accompagnement complet des jeunes dans leur projet individuel ou collectif,
- un espace de coworking et de télétravail ouvert à tous.

La Cité de la jeunesse s'appuie sur la mise en place d'un réseau de référents jeunesse, animé par la Communauté d'Agglomération. Ces référents sont répartis au sein d'antennes sur l'ensemble du territoire, animées par des associations locales à Argentonnay, Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant et Nueil-Les-Aubiers.



LES AMBASSADEURS DE PRÉVENTION

Dans le cadre de l'appel à projet 2016 de la conférence des financeurs, les partenaires (ACSAD, CIAS du Bocage Bressuirais, CIAS du Thouarsais, CIAS Parthenay-Gâtine et Familles Rurales) ont répondu ensemble sur un projet "Ambassadeurs de prévention".

Le projet a été retenu en 2017 avec un budget total alloué de 258 708 € pour sa phase initiale. Un travail a été réalisé pour former des intervenantes à domicile à devenir « ambassadeurs de prévention ». Elles ont pour rôle d'accompagner les usagers du service par le repérage de leurs fragilités au moyen d'une grille graduée d'indicateurs.

Dans un second temps, pour finaliser cette démarche de prévention, différents ateliers d'animation, lors d'entretiens individuels ou en groupes, seront proposés en 2019 en fonction des besoins identifiés auprès de chacun des usagers : lien social, mémoire, ateliers culinaires, gym douce...

La visite au domicile réalisée par l'ambassadeur de prévention n'est pas facturée à l'utilisateur, elle est financée par le fond réservé au projet.

L'objectif majeur du projet est d'accompagner les usagers afin qu'ils puissent rester à domicile le plus longtemps possible, tout en ayant des besoins différents et de proposer des ateliers « personnalisés ».

LE SOUTIEN À DOMICILE

Le service de soutien à domicile a pour mission d'accompagner les personnes âgées ou handicapées à domicile en leur apportant une aide pour la gestion du logement, un soutien moral et psychologique, en leur permettant l'accomplissement des actes essentiels de la vie et en luttant contre l'isolement. La mise en place d'un plan d'aide à domicile permet d'assurer aux personnes dépendantes une aide régulière pour les actes indispensables au maintien à domicile dans de bonnes conditions. Cette aide permet de compléter l'aide de la famille voire se substituer à l'absence de proches dans l'entourage des aînés.



LE DISPOSITIF SORTIR +

Ce dispositif permet aux personnes de plus de 80 ans ressortissantes de certaines caisses de retraite complémentaires, de bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement individuel par une professionnelle de l'aide à domicile pour réaliser des sorties de loisir ou de confort. Cette aide permet de sécuriser les personnes âgées et de les inciter à poursuivre une vie sociale et à rompre l'isolement.



LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Le service de soins infirmiers à domicile assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale pour les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes. Il peut, par dérogation, apporter une aide aux personnes de moins de 60 ans présentant un handicap, une affection ou une pathologie chronique. L'objectif est d'éviter une hospitalisation ou faciliter le retour à domicile après un passage en établissement. Le SSIAD dispose de 95 places agréées par l'Agence Régionale de Santé. Travaillant en réseau avec les services d'Hospitalisation à Domicile, l'Equipe Mobile Alzheimer et l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs, les services de Soutien à Domicile, de portage de repas et le réseau gérontologique permettent d'offrir un service complet de prise en charge à domicile.



LE PORTAGE DE REPAS

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes handicapées ou en incapacité temporaire de réaliser leur repas seules. Il permet de garder une alimentation équilibrée, notamment en cas de retour d'hospitalisation, d'isolement ou d'apparition de la dépendance. Le service assure une prise en charge 7 jours sur 7 pour les repas de midi et soir. Une formule au choix permet de respecter les goûts et appétences des usagers, choix précieux dans la prévention de la dénutrition des aînés.





L'Orchestre à l'Ecole Jules Ferry jouant au Rectorat à Poitiers - 21 juin 2018

LES ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le Conservatoire de musique prend en compte les personnes en situation de handicap à travers différentes actions :

Orchestre à l'école

La démarche 'Orchestre à l'Ecole' (Jules Ferry en quartier prioritaire de Bressuire, Ecole de la Sèvre de Moncoutant, Ecole Ernest Pérochon de Courlay) : une classe qui se transforme en orchestre à hauteur de 2h par semaine pendant 3 ans et qui favorise la réussite scolaire des enfants en développant la concentration, l'écoute, la solidarité entre les élèves et facilitant ainsi l'apprentissage des fondamentaux : 80 élèves.

La prise en compte des cultures exogènes au Bocage avec la démarche sur les Droits Culturels : collectage de chants sur le quartier Valette intégrés dans un travail choral au sein de l'école Jules Ferry de Bressuire, avec le soutien de la région Nouvelle Aquitaine.

Ateliers "handi-musique"

Animation de deux ateliers 'handi-musique' au sein du Conservatoire réunissant 12 personnes ainsi que des interventions musicales bi-mensuelles à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de St Porchaire et l'Institut Médico-Educatif (IME) de Bressuire.



"Jardin musical" et "Chantons en famille"

Le lien intergénérationnel à travers

- des ateliers "jardin musical" et "chantons en famille" qui mêlent enfants et parents (voire grands-parents) : 43 élèves sont inscrits dans ces ateliers,
- des interventions dans dix EHPAD du Bocage donnant lieu à un rassemblement des aînés en chansons à Bocapole le 28 mai 2018 : 150 chanteurs au plateau, 600 spectateurs (enfants des aînés, petits-enfants, personnel soignant, autres résidents des EHPAD...).

LES ACTIONS DU SERVICE ENFANCE

Le service Enfance a pour mission l'éducation des futurs éco citoyens, et mène, dans ce sens des actions en faveur de l'enfance.

Les accueils collectifs de mineurs jouent un rôle important dans l'apprentissage du vivre ensemble. Ils contribuent, avec l'ensemble des partenaires éducatifs à la création des citoyens de demain.

Pour cela, ils encouragent les enfants à être à l'écoute des autres, malgré les différences, à être solidaires, à comprendre le monde qui les entoure, à être capables de s'exprimer.

Pour cela, ils peuvent mettre en place des actions de type ateliers jardins avec les enfants, et également en collaboration avec les résidents d'EHPAD, ils accompagnent les enfants vers l'acquisition de gestes écocitoyens (tri sélectif, compost, réduction de la consommation d'eau, d'électricité...).





V. Produire et consommer durablement

Les grands enjeux

- Une consommation et des pratiques citoyennes responsables
- La réduction des déchets produits et leur valorisation
- La préconisation des ressources substituables
- Des pratiques durables de l'économie locale
- Le développement des filières durables
- La transition écologique et le développement durable dans les entreprises et industries

Compétences de l'Agglo concernées

- Gestion des déchets
- Ecologie Industrielle Territoriale
- Guide des circuits courts

Chiffres clés du territoire

Production moyenne d'ordures ménagères:



139 kg/hab./an

Entreprises engagées dans la démarche Recto Verso :

78



RECTO
VERSO

Foyers équipés en composteur :



8400

Vers un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais œuvre en faveur de la réduction des déchets depuis de nombreuses années. Elle a mis en place un premier plan de prévention des déchets de 2010 à 2014 qui a permis de réduire les tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées de 7%. Elle poursuit aujourd'hui ses efforts en restructurant son service de collecte et en mettant en place une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2019 pour une partie des usagers du territoire.

En parallèle, la collectivité est lauréate du label "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" depuis 2014. Ce label national issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, a permis la signature d'un contrat d'objectif « Déchet Economie Circulaire » avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Nouvelle Aquitaine pour une durée de 3 ans, allant de fin 2015 à fin 2018.

A travers ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à :

- réduire les déchets du service public de 13%,
- valoriser 58% des déchets produits,
- réduire de 16% les déchets enfouis,
- mobiliser les citoyens, les associations, les entreprises, les commerces et les administrations locales autour d'actions concrètes, dans le cadre d'une gouvernance partagée.

L'Agglomération s'engage également à soutenir et/ou développer les démarches d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité, d'Ecologie Industrielle et Territoriale et les politiques d'achats responsables. La collectivité doit aussi être éco-exemplaire et mettre en œuvre un programme d'actions en interne afin d'améliorer ses pratiques.

Des filières prioritaires ont été identifiées par l'ADEME afin d'orienter les actions du programme :

Les flux prioritaires :

- déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts),
- déchets ménagers,
- tout-venant (des déchetteries).

Secteur économique :

- bois et menuiseries industrielles,
- agro-alimentaire et agriculture,
- confections textiles,
- déchets du BTP.

Afin de répondre à ces objectifs, un programme d'actions est mis en œuvre chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires.



UN PROGRAMME PÉDAGOGIQUE « MON ÉCOLE ZÉRO DÉCHET »

A destination des élèves de CE2/CM1/CM2 et en partenariat avec deux CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et une association de sensibilisation aux pratiques éco-citoyennes, le programme pédagogique "mon école zéro déchet" s'articule autour :

- d'une demi-journée commune à toutes les classes sur la gestion des déchets,
- d'une demi-journée de spécialisation sur un thème choisi par l'enseignant en fonction du projet qu'il souhaite mener avec ses élèves (3 thèmes possible : le tri et le recyclage, la réduction des déchets, le compostage).
- d'une demi-journée de mise en action du projet en lien avec le thème choisi.
- d'une visite de site : Centre de tri ou recyclerie Emmaüs.

Les animations et visites sont intégralement prises en charge par l'Agglo2b. Chaque année, une vingtaine de classes est retenue pour y participer.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 24 classes ont bénéficié de ces programmes pédagogiques, soit 559 élèves.



UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET DES CANTINES SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année scolaire, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne une école et le gestionnaire de la cantine afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et les guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cette thématique. L'action comprend une caractérisation des déchets et son analyse, des animations en classe, des réunions avec les différents acteurs (personnels de la cantine, élus, professeurs, élèves...) afin de les aider à mettre en place des actions durables. En 2018, c'est l'école du Breuil-Bernard qui a été accompagnée dans sa démarche.



UN DÉFI « FAMILLES ZÉRO DÉCHET » :

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux familles du territoire, intéressées par la démarche "zéro déchet", un accompagnement ludique afin d'encourager un mouvement global sur le territoire.

En 2018 (2^{ème} année), 28 familles ont participé pendant 8 mois à ce défi. Des ateliers sur la fabrication de produits ménagers, cosmétiques, sur la gestion des courses et des repas ainsi que des lettres d'informations régulières leurs ont été proposés. Ils ont été équipés gratuitement d'un kit comprenant un peson, un guide et un sac de course en tissu. En échange, ils se sont engagés à peser leurs déchets sur toute la période du défi.

En moyenne, les familles ont atteint une production moyenne de 33 Kg/hab./an contre 150 kg/ hab./ an de moyenne pour le territoire de l'Agglomération.



DIFFUSION D'UNE RUBRIQUE "ENVIRONNEMENT" SUR COLLINES LA RADIO

Diffusion 3 fois par semaine (lundi, mercredi et samedi) sur Collines la Radio de 43 rubriques d'1 min30 en lien avec l'environnement : sujets et conseils pratiques sur les éco-gestes (tri des déchets ménagers, compostage, jardin, achats responsables, économies d'énergies, biodiversité, actualités des service déchets, développement durable...).

EXTENSION DU SERVICE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ À BRESSUIRE

Une réflexion a été menée en début d'année avec le guide "composteur" d'Habitat Nord Deux-Sèvres. L'objectif est de réaménager et d'augmenter le nombre de composteurs partagés, au niveau des résidences et des pavillons dont Habitat Nord Deux-Sèvres a la gestion. Cette action a permis de passer de 9 à 21 points de compostage.

Les 2 points de compostage du centre-ville, gérés en régie, ont également fait l'objet d'un réaménagement (équipements neufs et un emplacement plus visible et accessible). Une communication auprès de la population (localement par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres et générale par des articles de presse) a été réalisée et a permis d'augmenter significativement le nombre d'utilisateurs (+63 foyers au total, dont 28 foyers pour les 2 du centre-ville).

**COMPOSTEZ
ICI**

COMPOSTEUR COLLECTIF
à utiliser sans modération !

Triez vos déchets alimentaires et déposez-les Ici
= 30% de déchets en moins dans vos poubelles !



UN ACCOMPAGNEMENT "MANIFESTATION ÉCO-RESPONSABLE" POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS :

En 2018, l'Agglomération a accompagné 108 associations ou collectivités sur 120 événements culturels, sportifs, festifs ou éducatifs dans la mise en place de la collecte sélective et de la réduction des déchets (mise à disposition de points tri, d'équipements de collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et biodégradables, d'outils signalétiques pour sensibilisation des bénévoles et du public...). 55 organisateurs ont emprunté des gobelets que l'Agglomération met également gratuitement à disposition.

MISE À DISPOSITION DE SOLUTIONS CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

- Equipement de la population en composteurs,
- Action : 1h de broyage offerte/ foyer/ an,
- Installation de bennes textiles en partenariat avec Emmaüs,
- Distribution de STOP PUB...



Guide des circuits courts

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de développement touristique de l'Agglomération,

Fruit d'un travail collectif avec la Communauté de Communes du Thouarsais, la Chambre d'Agriculture, le CIVAM du Haut-Bocage et l'IRQUA Poitou-Charentes, l'Agglomération a réédité fin 2016 un guide des produits du terroir en Nord 79 puis a sorti une carte à vocation touristique en mai 2017.

En 2018, ce guide est disponible en téléchargement sur le site internet de l'Agglomération ainsi que via l'Office de tourisme et les bornes d'informations touristiques disséminées sur le territoire.

RECTO VERSO est la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale impulsée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais dont l'objectif est de favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les entreprises du Bocage Bressuirais.

Suite au diagnostic mené en 2017, différentes synergies ont vu le jour en 2018. La démarche se structure afin de permettre sa pérennisation.

DES ATELIERS ET DES TEMPS D'ÉCHANGES

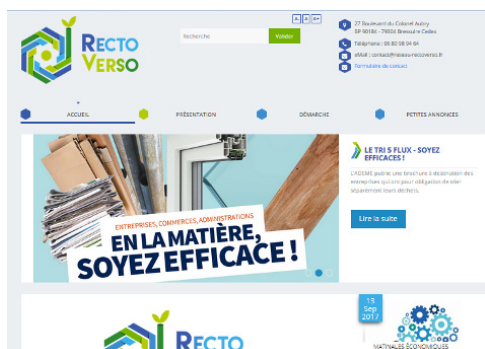
- Atelier « Déchets » : gestion des déchets, par où commencer ? (1^{er} février)
- Assemblée Générale Constitutive : l'association Réseau RECTO VERSO a été créée, la démarche est portée par des chefs d'entreprises du Bocage Bressuirais (13 mars)
- Groupe de travail « Energie » : groupement d'achat d'électricité (24 mai)
- Matinale économique : ensemble vers plus d'économie circulaire (13 juin)
- Atelier « Energie » : outils pour mesurer et suivre ses consommations (3 juillet)
- Atelier participatif : anticiper les métiers de demain (12 juillet)
- Atelier « Energie » : le photovoltaïque en autoconsommation (29 novembre)
- Assemblée Générale du Réseau (13 décembre)



Atelier "Pôle des éco-industries"

COMMUNICATION

- Site Internet (petites annonces, agenda, actualités)
- Newsletter (1 tous les 2 mois)
- Agglomag (juin 2018)
- Presse et radio



RÉSULTATS DES ACTIONS

Optimisation des contrats d'électricité

- 9 entreprises ont optimisé leurs contrats
- 67 k€ économisés

Groupements d'achat

Electricité

- 25 contrats renégociés
- Volume : 5,5 Gwh
- 80 k€ économisés

Gaz naturel

- 5 contrats renégociés
- 22 k€ économisés

Gestion des déchets d'activités économiques

- Partenariat pour la collecte de cartouches et toners avec les Ateliers du Bocage
- 1 partenariat signé permet de bénéficier gratuitement de la collecte et du traitement des cartouches et toners

Partenariat pour le démantèlement des menuiseries

- 1 expérimentation en cours pour le démantèlement des menuiseries bois, aluminium et PVC, le verre plat et les volets
- Des partenariats locaux : ESIAM, Glassver, SISTER

Pacte Efficacité Matières

- 4 entreprises engagées
- 20 mois d'accompagnement pour réduire à la source la production de déchets

Petites Annonces

- 11 tonnes de déchets détournés
- 22 k€ économisés



Démantèlement de menuiseries



78
entreprises
engagées
dans les actions



190
contacts



11
tonnes
de déchets
réemployés



192 k€
économisés



VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable

L'organisation de la gouvernance politique de la Communauté d'agglomération

L'Agglomération du Bocage Bressuirais réunit plusieurs entités juridiques :

- la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en tant que telle
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- l'Office du tourisme
- la régie Bocapole

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ».

Le conseil communautaire s'est réuni à 8 reprises en 2018 et a adopté 319 délibérations.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 27 membres et s'est réuni en 2018 à 11 reprises, pour un total de 135 délibérations.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 14 commissions thématiques ont été instaurées. Elles sont composées de 10 à 26 membres en fonction des thématiques. Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis,

assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération. Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Ressources humaines
- Personnes âgées
- Economie
- Sport
- Culture
- Assainissement
- Politique de la ville – Jeunesse
- Ruralité et transport
- Enfance – Petite enfance
- Aménagement de l'espace
- Tourisme
- Services techniques
- Gestion des déchets
- Développement durable, milieux aquatiques

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, une assemblée des Maires se réunit régulièrement.



LES INSTANCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre intercommunal d'action est l'instance délibérante du CIAS. Il est composé de 23 membres, représentant à la fois des élus communautaires et des personnes qualifiées.

Le conseil d'administration travaille en étroite collaboration avec une commission "personnes âgées", cette population représentant les usagers des services à domicile : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas.

Le conseil d'administration du CIAS s'est réuni à 8 reprises en 2018 pour prendre 89 délibérations.



LES INSTANCES DE L'OFFICE DU TOURISME

Le conseil d'administration de l'office du tourisme est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 24 membres, représentant d'une part, les élus communautaires, d'autre part des membres des professionnels du tourisme sur le territoire : hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites ou activités touristiques ou de loisirs.

Cette association des professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et assure un lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil d'administration de l'office du tourisme s'est réuni à 4 reprises en 2018 pour prendre 33 délibérations.



LES INSTANCES DE LA RÉGIE BOCAPÔLE

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle est l'instance délibérante de cet établissement. Il est composé de 15 membres, représentant des élus communautaires et des membres représentant le monde associatif, les entreprises, plus globalement le monde économique. Ces derniers sont les principaux usagers de Bocapôle, à la fois dans son volet "divertissement" et dans son volet "centre de congrès / événementiel / parc des expositions".

Cette association de professionnels permet une meilleure prise en compte de leurs intérêts et de faire le lien entre la stratégie de développement touristique définie par les instances communautaires et leur mise en œuvre opérationnelle avec l'ensemble des acteurs.

Le conseil d'administration de la régie Bocapôle s'est réuni à 4 reprises en 2018 pour prendre 29 délibérations.



Associer la société civile et les acteurs du territoire sur les projets et actions communautaires

LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DES UTILISATEURS DU SERVICE ENFANCE

Ces dispositifs prennent 2 formes :

- vers les enfants : des temps de parole avec les enfants sont proposés régulièrement pour leur permettre de s'exprimer sur les activités proposées et sur la vie et l'organisation de la structure. Ils peuvent aussi apporter leurs idées et ainsi être acteurs de leurs loisirs.
- vers les familles afin de connaître leur degré de satisfaction et leurs attentes concernant l'offre de service enfance. L'enquête de satisfaction permet de mesurer la satisfaction globale des utilisateurs du service, de comprendre les satisfactions/insatisfactions et de prendre les décisions d'actions utiles.

Ce questionnaire reprend différents items, à savoir : leur degré de satisfaction des modalités d'inscriptions (information, délai de réponse...), les raisons justifiant l'inscription de leur enfant au service, leur degré de satisfaction sur les différents accueils (qualité des bâtiments, des animations proposées, de l'équipe, ...).

Plus de 25% des familles ont répondu au questionnaire avec un fort taux de satisfaction sur les différents items.

LA PARTICIPATION DES USAGERS A LA VIE DES SERVICES DES MULTI-ACCUEILS

Un conseil d'établissement se réunit chaque année au sein de chaque multi-accueil de l'Agglomération.

Il permet d'informer et de recueillir l'expression collective des parents sur les projets de travaux, l'organisation et la vie de la structure (règlement de fonctionnement, orientations pédagogiques...).

Il associe les représentants du gestionnaire (élu et technicien), des membres des équipes, les parents et les personnes ressources (médecin référent, partenaires...).

LA PARTICIPATION DES USAGERS AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE

Des conseils d'établissement ont été mis en place au Conservatoire de musique et dans les multi-accueils de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le Conseil d'Etablissement est un organe consultatif qui a pour rôle de garantir la concertation entre tous les acteurs de la structure (élus, usagers, techniciens) autour de la mise en œuvre du projet d'établissement. Il se réunit en moyenne 2 fois par an pour le Conservatoire de musique et une fois par an pour les multi-accueils.

Il est composé d'élus et de représentants du personnel mais intègre aussi des usagers (parents d'élèves et élèves), après appel à participation auprès de l'ensemble des usagers. Pour le Conservatoire, il est élargi aux parties prenantes (partenaires centre socio-culturel et Inspection de l'Education Nationale).

Les membres du Conseil d'Etablissement du Conservatoire ont été renouvelés en janvier 2018 et ceux des multi-accueils en novembre 2018.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, INSTANCE CONSULTATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La loi NOTRe du 7 août 2015 réaffirme le rôle du conseil de développement. Mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

Sa composition est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil de développement s'organise librement et l'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Par délibération en date du 10 mai 2016, la communauté d'agglomération a composé le conseil de développement par la cooptation de 40 membres socio-professionnels répartis en 6 collèges :

- économie, agriculture, emploi,
- enfance, petite enfance, jeunesse, éducation,
- environnement, assainissement, déchets,
- culture, tourisme, sports,
- conditions de vie (social, santé, personnes âgées, services à la personne),
- habitat, urbanisme, déplacement.

Le conseil de développement s'est réuni à six reprises. Etant consulté sur les documents de prospective et de planification, il a été sollicité pour examiner le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin d'émettre un avis. Ainsi, il y a eu des réunions d'échanges avec le Vice-Président et le service en charge du dossier.

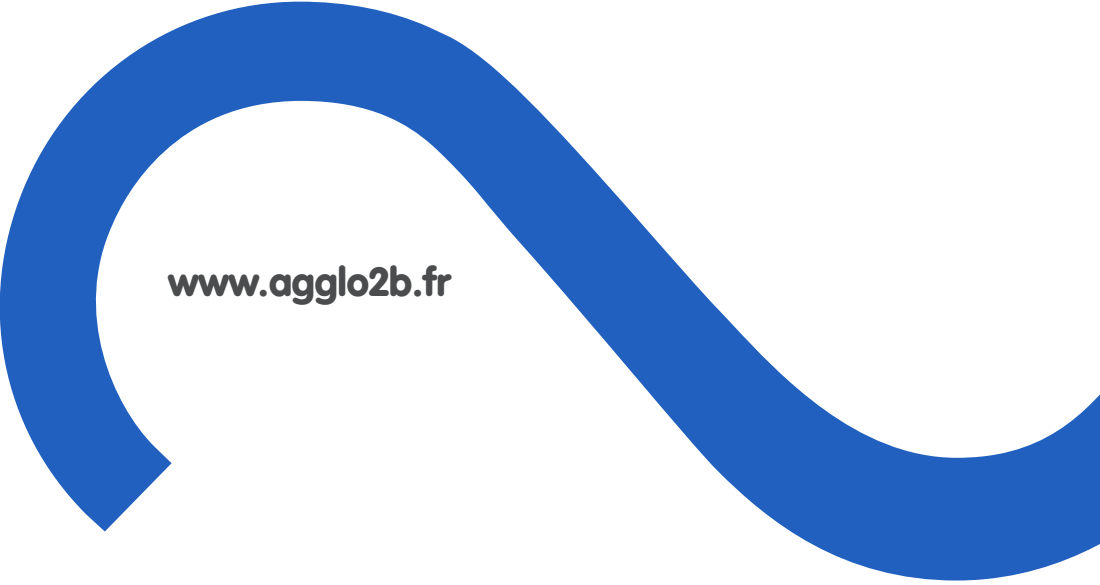
DES INSTANCES SPÉCIFIQUES DE CONCERTATION ET DE RÉFLEXION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2017-2031 et le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 ont contribué à l'instauration d'une vision intercommunale des politiques sectorielles et à la mise en place d'habitudes de travail entre élus et agents de la collectivité.

L'élaboration du PLUi est quant à elle conduite par une gouvernance spécifique actée par la conférence intercommunale (ensemble des maires) et inscrite dans une charte de gouvernance cosignée par l'agglomération et l'ensemble des communes. Celle dernière vise à garantir un partage d'information et l'efficacité de la démarche d'élaboration du PLUi.

L'élaboration du PLUi mobilise également l'ensemble des partenaires de la Communauté d'agglomération.

Conformément aux objectifs réglementaire, le SCOT 2017-2031 devra être évalué à l'échéance des 6 ans (2023) et le PLH 2016-2021 à 3 et 6 ans (2019 et 2021). Une réflexion portant sur la mise en place de dispositif d'évaluation continue est en cours et devra se poursuivre tout au long de la vie de ces documents.



www.agglo2b.fr

Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

